

# BULLETIN D'INFORMATION DU SMAPI

(SYNDICAT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE LA PRÉVENTION DES INONDATIONS)

## Le mot du Président



Le premier trimestre de cette année a vu l'aboutissement du site internet promis. Je vous invite à le consulter régulièrement. Au-delà des informations administratives, vous y trouverez l'ensemble des événements rythmant l'activité du Syndicat (illustration des travaux sur les cours d'eau, les milieux aquatiques, les ouvrages hydrauliques, compte-rendu des comités syndicaux, etc.)

Le budget du SMAPI pour 2023, présenté lors du dernier Conseil Syndical, évolue tant en exploitation qu'en investissement. Le budget d'exploitation se répartit aussi bien en entretien des cours d'eau, mais aussi pour une partie non négligeable pour la restauration des milieux humides ainsi que pour les études imposées par la réglementation sur les ouvrages hydrauliques (étude endiguement).

Le premier trimestre, c'est aussi et enfin, le lancement des ordres de services pour l'exécution des deux zones d'expansion de crues de Rumegies et Lecelles. Le démarrage des travaux est prévu pour la rentrée de septembre pour une durée de 6 mois. L'achèvement est espéré pour la fin du premier trimestre 2024.

Cordialement.  
Marc DELECLUSE



**SMAPI GALETTE  
25 JANVIER 2023**

p 2

**SITE INTERNET DU SMAPI**

p 2

**BILAN DES INTERVENTIONS  
2022**

p 3

**BUDGET 2023**

p 4

**ZECs DE L'ELNON**

p 4

# SMAPI Galette

A l'occasion de la nouvelle année, le Président du SMAPI, M. **Marc DELECLUSE**, a convié l'ensemble des **délégués syndicaux**, des **maires** des communes du bassin versant du Syndicat, les **Présidents** et les **techniciens** des **EPCI** mais également les **financeurs**, les **partenaires techniques, institutionnels** et **entreprises prestataires** pour sa **1ère cérémonie des vœux**. Celle-ci s'est déroulée le 25 janvier 2023 à la Grange Dimière de Wallers.



Cette cérémonie a été l'occasion de dresser le bilan des principales actions engagées par le syndicat au cours de l'année 2022 et de dresser les perspectives d'avenir.

Cette cérémonie a été ponctuée d'un moment convivial autour d'une galette des Rois.



## Site internet

### Nouveau : Venez découvrir le site internet du SMAPI.

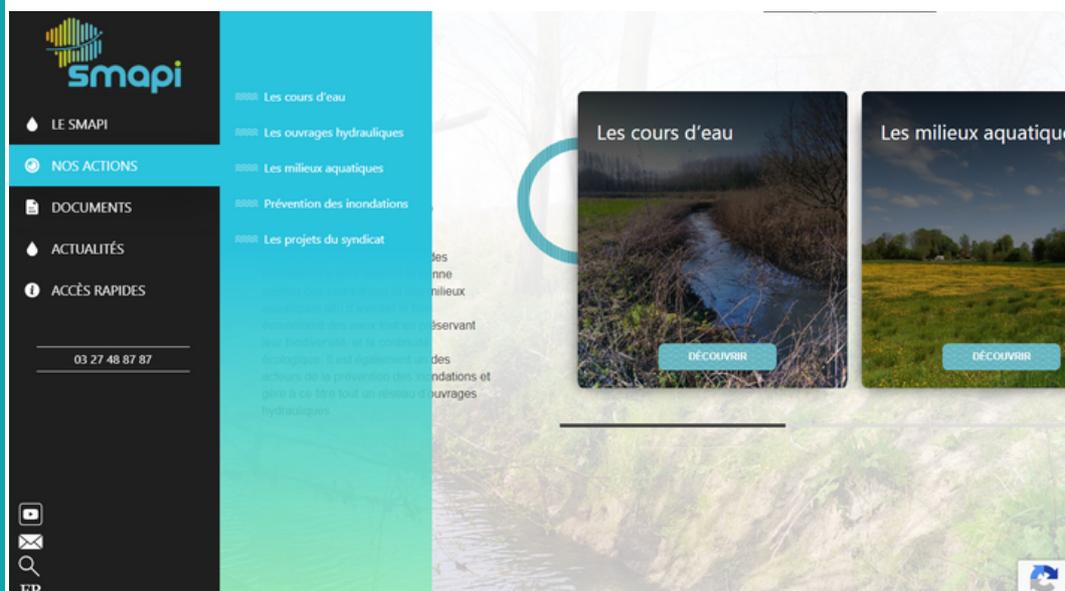
Vous y trouverez des renseignements sur le

**Syndicat**, ses **missions**, ses limites **d'interventions**, ses **actualités**.

Vous y découvrirez également de nombreuses informations sur la **GEMAPI**, les **cours d'eau**, les **milieux aquatiques** et les **ouvrages hydrauliques** relevant de sa compétence.

Vous pourrez également retrouver les événements rythmant l'**activité du Syndicat** et notamment les **comités Syndicaux** (date, comptes rendus).

<https://smapi.fr>



# Bilan des interventions 2022

## Les travaux d'entretien sur les cours d'eau

Sur l'année 2022, le SMAPI a procédé à 51 interventions sur le réseau hydrographique relevant de sa compétence. Au total cela représente un linéaire de **56 km d'entretien pour plus de 300 000 € TTC.**

Les interventions les plus importantes concernent à la fois **l'entretien de la ripisylve et le retrait des embâcles** pour améliorer l'état **hydromorphologique** des cours d'eau.

Ces interventions ont eu lieu sur les courants du **Pont de Beuvry**, du **Pont Ducat**, du **Décours**, du **Wacheux**, de **l'Elnon**, de la **Caterie**, du **Mortier Chaud**, du **canal du Jard**, sur l'aval des courants de **Coutiches** et **d'Aix** et plus ponctuellement sur le courant de **l'Hôpital**.

En complément, des opérations ponctuelles de retrait **d'embâcles** peuvent avoir lieu en fonction des enjeux hydrauliques.



## Les travaux d'entretiens des ZECs, passes à poissons et frayère



Sur l'année 2022, l'entretien des milieux aquatiques concerne la **gestion écologique des ZECs** (fauchage sur les ZECs de la Pliche et de Quennebray, débroussaillage sur celle de Lecelles), ainsi qu'une importante **opération d'arrachage de la Jussie sur la ZEC de Bellaing.**

L'entretien des **passes à poissons** des exutoires du **Décours** (Thun-St-Amand) et de la **Traitoire** (Mortagne du Nord) consiste à retirer les **embâcles** au fur et à mesure de leur accumulation.

Au total l'entretien des milieux aquatiques relevant de la compétence du SMAPI représente un montant de **62 000€ TTC.**

## Les travaux de maintenance et d'entretien des ouvrages hydrauliques

Depuis janvier 2022, le **marché d'entretien, de surveillance et de maintenance** des ouvrages hydrauliques est assuré par la société ETM.

Pour l'année 2022, ces prestations d'entretien représentent un montant de **151 000 € TTC.**

Au cours de l'année, plusieurs **interventions majeures** ont également eu lieu sur les **ouvrages** avec notamment le remplacement d'un peigne d'un dégrilleur sur la station du **canal Broutin**, le remplacement des clapets anti-retour sur la station de **l'Anguille**, le remplacement **de sondes**, etc. Au total cela représente un coût de **143 000€** de travaux sur les ouvrages.

Le fonctionnement de ces ouvrages est également très consommateur d'énergie, représentant un coût d'environ **100 000€** pour le Syndicat.



# Budget 2023

Le budget 2023 du SMAPI a été validé lors du Comité Syndical du 4 avril 2023.  
Les chiffres clés :

## Section de fonctionnement :

- **Dépenses** : 1 993 393,58 €
  - Charges à caractère général : 332 576,00 €
  - Travaux d'entretien (cours d'eau, ouvrages hydrauliques, milieux aquatiques) : 883 287,50 €
  - Charges de personnel : 296 945,00 €
  - Energie, carburant, fournitures, véhicules : 278 692,00 €
  - Autre (indemnités, subventions, ICNE, dotation amortissements) : 201 893,08 €
- **Recettes** : 1 993 393,58 €
  - Excédent de fonctionnement : 582 596,83 €
  - Adhésion des EPCI : 1 174 422,00 €
  - FCTVA : 80 125,81 €
  - Autre (neutralisation amortissement, subventions) : 156 248,36 €

## Section d'investissement

- **Dépenses** : 3 137 354,65 €
  - ZECs de Rumegies et Lecelles : 1 699 013,69 €
  - Remboursement HIT : 615 335,29 €
  - 3 Emprunts + remboursement prêt relais : 603 485,58 €
  - Autre (remboursement AE, reste à réaliser études, site internet) : 219 520,09 €
- **Recettes** : 3 137 354,65 €
  - Excédent d'investissement 2022 : 1 108 729,02 €
  - Nouvel emprunt : 500 000,00 €
  - FCTVA et Amortissements : 139 625,03 €
  - Reste à réaliser études, HIT, versement subvention FEDER : 1 389 000,28 €

## ZECs de l'Elnon



ELNONTRANSFRONTALIER

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site [www.elnontransfrontalier.eu](http://www.elnontransfrontalier.eu)**

Pour rappel le coût des **ZECs de Rumegies et de Lecelles** est de **1 631 000€ TTC**.

Les travaux de ces **2 ZECs** devraient débuter en **août / septembre 2023** (selon les contraintes écologiques) pour une durée de 6-7 mois.

C'est l'entreprise **RENARD** qui réalisera les travaux des ZECs.

Au cours de l'**année 2022**, le projet a connu beaucoup de **modifications** et a **évolué de nombreuses fois** au fil des échanges avec l'administration.

En fin d'année 2022, l'**enquête publique**, puis le **CODERST** ont émis des **avis favorables** sur le projet.

Depuis le **1er Mars**, le SMAPI dispose de l'**arrêté préfectoral** lui permettant de débuter les travaux en 2023.

La recherche de financement a également été très compliquée. A ce jour, le SMAPI dispose de **deux prêts bancaires à hauteur de 1 150 000€**.

Pour les subventions, seul le financement de l'**Agence de l'eau à hauteur de 176 700€** est acquis, les autres financeurs délibérant ultérieurement dans l'année 2023 (Région, FEDER).

L'année 2023, devrait voir se concrétiser l'aménagement des ZECs de Rumegies et de Lecelles.